

7. *Jean de Warnant*. — Peu de temps après Hocsem, écrivait un autre chroniqueur, Jean le Prêtre, curé de Warnant, près de Huy. Sa chronique

est perdue ⁽¹⁾, sauf vingt-cinq passages, qui nous en sont conservés par Chapeville ⁽²⁾ en notes à son édition de Gilles d'Orval, et surtout de Hocsem ⁽³⁾. En outre, un manuscrit copié de la main de Sanderus et appartenant à M. de Theux nous fournit le texte initial de la chronique jusque dans le milieu de l'épiscopat de saint Servais ⁽⁴⁾. La notice sur saint Valentin y est suivie d'un passage explicatif, dont le Père Buchier s'est borné à nous donner le sens ⁽⁵⁾.

(1) Jean le Prêtre se cite lui-même au commencement de sa chronique (CHAPEVILLE, t. II, p. 274). Jean d'Outremeuse (t. I, p. 4; t. VI, p. 297; cf. t. V, p. 372) et Placentius, en 1529, le mentionnent parmi les auteurs qu'ils ont consultés. Buchier et Chapeville, vers 1613, ont eu en mains un manuscrit de Jean *presbyter Warnantii*. Swertius, *Athenae Belgicae* (1628), p. 483, dit qu'un manuscrit de Jean de Warnant se trouve à Liège chez Herman Wachtendonck. Celui-ci fit en effet sur Jean de Warnant un curieux travail, conservé dans le manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 14365, fol. 88, 150 : *Appendix eorum quae desiderantur in Joanne investito Sti Joannis de Warnantio*. Sous ce titre, il s'attacha à réunir, en les tirant d'un peu partout, des fragments supplétifs de Jean de Warnant. Valère André, en 1623, *Bibl. belg.* pp. 580, 581, partage l'erreur de Van der Meer (ms. n° 17639, fol. 213, 230, de la Bibl. roy. de Bruxelles) et croit comme lui à l'existence de deux personnages différents; il ajoute que, de son temps, il y a à Liège plusieurs copies de Warnant (p. 581). Jean le Prêtre, *alias Warnantius*, est cité dans *Incunabula ecclesiae Hoyensis* (1685). Fisen (1696) parle inexactement de Warnant d'après Chapeville (t. I, p. 334); il a cependant connu son ouvrage (t. II, p. 44). Abry, vers 1700, dit qu'on voit à Liège plusieurs copies de Jean de Warnant. Celui-ci est mentionné par Lefort, manuscrits général., 2^e partie, t. XXVI, p. 149, par Bouille (1731), t. II, p. 162, et par Foulon (1733), t. I, p. 36. En 1762, une chronique de Jean de Warnant existait encore à Averbode (voir CRH., 1^{re} sér., t. I, p. 14). Nélis (*Prodromus*, dans *Chron. de Mouskès*, t. I, p. cccx) n'en connaissait plus, en 1790, aucun exemplaire. De Villenfagne (*Nouv. Mélanges*, éd. DE THEUX, p. 138) faisait, quelques années plus tard, le même aveu.

(2) Chapeville (t. II, p. 275) exagère les raisons qu'il produit afin de justifier sa préférence pour Hocsem. Il est vrai que celui-ci est plus instruit et que des particularités nombreuses marquent la supériorité de son œuvre; mais c'est une exagération de lui reprocher la barbarie et l'obscurité de son style. Nous reconnaissons que le style de Jean le Prêtre est souvent incorrect. Qu'on lise, entre beaucoup d'autres, le passage que nous transcrivons, page 523, note. Ce que nous n'admettons aucunement, c'est que Jean de Warnant soit obscur. Au contraire, il expose les événements avec une clarté, qui souvent nous aide à élucider les notes sèches du juriste Hocsem.

(3) Ces fragments sont réunis par M. Bacha à la suite de son édition. Deux de ces extraits sont annotés au texte de Gilles d'Orval, les autres au texte de Hocsem.

(4) Manuscrit DE THEUX, n° 241, in-folio de quinze feuillets.

(5) *Disputatio historica*, p. 19, en appendice au tome I de CHAPEVILLE. — Nous rétablissons le texte original d'après le manuscrit de Theux, folio 42 : « Cum vero Harigerus abbas, auctor hujus primi libri, de his octo episcopis, scilicet Navito usque Valentinum,

Nous ne possédons aucun renseignement sur l'existence du chroniqueur⁽¹⁾. Chapeaville le fait vivre jusqu'au milieu du XIV^e siècle⁽²⁾. D'après le Père Buchier, il aurait écrit sa chronique vers 1378. Cette date est probablement un peu tardive. Le dernier extrait qui nous est cité sous le nom de l'auteur, ne descend pas au delà de 1337; mais nous estimons que le récit

nisi tantummodo propria nomina et diem obitus eorum scripsisset, se excusat dicens : Quot autem annis suis ecclesiis hii presules preuerint, vel sub quibus imperatoribus vel pontificibus Romanorum floruerint, minime legimus, quia propter persecutiones factas in Christianos, vel scriptorum negligentiam, gesta ipsorum sunt tradita oblivioni. Nos autem Joannes aliter sentimus prout legimus, scilicet quod, seviente undique persecutione in Christianos per reliquas partes Galliae, pax tranquilla regnabat in civitate Tungrensi et ejus diocesi. Sed et vera Christianitas et fides catholica, amor Dei, devotio, ac religio a B. Materno usque ad mortem B. Servatii de die in diem ita crevit quod, Spiritu sancto dante, insurrexerunt in dicta urbe 72 congregationes prout credimus religionum aut ordinum seu ecclesiarum sive fidelium christianorum Deo famulantium. Et cum pax his temporibus in dicta urbe ac tanta religio regnaret, minime est credendum quod scriptores neglexerunt scribere gesta pontificum, distinctiones dictarum congregationum, nobilitatem dictae urbis et acta patriae ac civium. Sed magis est credendum quod in destructione dictae urbis fuerunt deperditi et combusti quamplurimi libri, et in his gesta pontificum. Ideo Harigerus illud parum quod invenit de dictis episcopis scripsit. Nos quidem Joannes in quibusdam antiquissimis chronicis satis auctenticis, ubi a principio mundi usque ad Fredericum secundum imperatorem satis lucide tempora principum, regum, imperatorum et quamplurium episcoporum tam romanorum quam aliorum sunt inscripta, invenimus sub incarnatione Domini inthronizationes singulorum nostrorum episcoporum a B. Materno usque ad Henricum tertium, et quot annos unusquisque suae praesedit ecclesiae. Et ideo illa quae de predictis episcopis in libro Harigeri scripsimus illic accepimus, nec legimus Tungrenses nec ejus diocesim aliquam persecutionem passos a B. Materno usque ad tempora Marciani imperatoris, cujus imperii anno 5, qui erat annus incarnationis Christi 457, septuagesimus vero post mortem B. Servatii, fuit civitas Tungrensis cum tota gente ab Hunis deleta propter peccata eorum, quia in sanctum Dei Servatium crudeliter peccaverunt. Timore autem persecutionum cum per plures civitates et castella Galliae Christiani reliquissent fidem catholicam, nostri prenominati episcopi, prout legimus, vacabant predicationi; hoc generale habemus de illis, sed illud minimum quod de singulis speciatim invenimus vobis scripsimus ».

(1) Comme la cure de Warnant, incorporée à l'abbaye de Floreffe, était desservie habituellement par des Prémontrés (Darius, *Hist. de Liège pendant les XIII^e et XIV^e siècles*, p. 511), plusieurs auteurs, notamment Swertius, Valère André, Nélis (*suprac.*), Lelong (*Biblioth. hist. de la France*, n° 8698), Villenfagne ont cru que Jean le Prêtre appartenait à la famille norbertine; mais on ne trouve son nom renseigné nulle part parmi les écrivains de Floreffe.

(2) CHAPEAVILLE, t. II, pp. 274-275. Cf. *Incunabula ecclesiae Hoiensis*.

s'étendait jusqu'en 1346, peut-être même jusqu'à la fin du règne d'Engelbert de la Marck (1).

D'après la copie de Sanderus, l'œuvre personnelle de Jean de Warnant ne commençait qu'au règne de Henri de Gueldre (2). Dans la première partie de l'ouvrage, il se bornait à ajouter au livre de Heriger, *in libro Harigeri*, des compléments puisés à diverses sources, en partie fabuleuses. La chronique débutait par un prologue attribué à Heriger et que nous ne lisons pas ailleurs (3). Jean de Warnant prétendait avoir utilisé d'anciennes chroniques, allant du commencement du monde jusqu'au règne de

(1) Chapeville dit à l'année 1336 : « Hactenus Joannes Presbyter qui a me amplius non citabitur, quia codex manuscriptus prae nimia vetustate legi amplius non posset (t. II, p. 438) ». Jean de Warnant allait donc plus loin ; mais comme le chroniqueur de 1402 ne semble pas non plus l'utiliser au delà de 1337, après l'avoir employé presque exclusivement jusqu'à cette année, il y aurait lieu de croire, à première vue, que le récit de Warnant n'a guère dépassé cette date. Swertius, Valère André, Abry, qui ont encore connu des manuscrits de la chronique, la font aller jusqu'en 1340. Lefort dit qu'elle allait jusqu'à Engelbert de la Marck, date fournie aussi par le manuscrit n° 9341, ces indications prises à la lettre étendraient le récit de Warnant jusqu'en 1345. Jean d'Outremeuse (t. VI, p. 637) le fait aller jusqu'en 1347. Wohlwill (voir p. 517) croit en reconnaître des dérivations jusqu'à l'année 1350. Nous pensons en avoir trouvé jusqu'en 1346 (voir §§ 14, 16) et même au delà (voir chap. X, § 8).

(2) « Joannes presbiter, investitus Sancti Joannis de Warnans, scripsit vitas episcoporum, incipientes ab Henrico de Geldria, Roberti successore, usque ad Engelbertum de Marcka, qui et toti operi interseruit pontifices et imperatores romanos, quos consulto omisi tum brevitatis causa, tum quod in ratione temporum non concordent. » Manuscrit de THEUX, fol. 1 v°.

(3) « LIBER PRIMUS PER HARIGERUM ABBATEM LOBIENSEM. Prologus Harigeri abbatis. Cum a Domino Francone a nostro cenobio Lobienſi accito et ordinato sedi Leodiensſi episcopo nono usque ad Nolthgerum ejusdem sedis Leodiensſis episcopum decimum septimum quisque episcopus dicti cenobii abbas esset, electus Nolthgerus eidem cenobio alterum abbatem instituit, quia visum erat ei quod episcopalis sollicitudo quae debetur pluribus, non satis expedita esset ad visitandos monachos in quotidianis opportunitatibus. Quibus de causis predictis, postmodum ego Harigerus factus abbas Lobienſis cum ferventi desiderio episcopos Leodiensſes diligere, ad exaltationem et honorem ipsorum, et ecclesiae Leodiensſis, gesta episcoporum conscripsi, tractans tantummodo de XXVII episcopis, ex quibus B. Maternus primus Tungrensſis episcopus fecit exordium, et S. Remaclus XVII sedis Trajectensſis episcopus fuit ultimus, et finis mei tractatus. Ex quibus confeci unum librum qui dicitur primus liber gestorum nostrorum pontificum, quia de ipsis primus scribere inchoavi, sic dicens. » Manuscrit de THEUX, fol. 2.

Frédéric II (1220-1250). Il établissait d'après ces récits fabuleux les dates de règne de nos premiers évêques et mettait sa chronologie épiscopale en concordance avec celle des empereurs et des papes. Il a aussi utilisé la vie de saint Servais de Joconde, ou des écrits de même famille. Il donnait sur l'origine troyenne et les premiers rois de Tongres (1), sur la parenté de saint Servais avec le Sauveur, sur saint Martin de Tongres, sur les autres successeurs de saint Materne, des détails omis ou rejetés par Heriger. La copie de Sanderus s'arrête malheureusement à saint Servais. Il est probable que Jean de Warnant a continué à compléter le texte de Heriger, et l'on peut conjecturer que de cette partie de sa chronique proviennent notamment bon nombre d'annotations hutoises reprises dans la *Chronique de 1402* (2).

Le travail de Jean de Warnant devenait original à partir du règne de Henri de Gueldre. Cette seconde partie, la seule importante d'ailleurs, nous est mieux connue, grâce aux fragments plus nombreux que Chapeaville en reproduit et aux extraits qu'on en trouve insérés dans divers écrits postérieurs. En effet, si nous examinons les chroniques composées après la première moitié du XIV^e siècle, nous constatons que depuis 1247 jusque vers 1350, elles prennent généralement pour guide Hocsem, mais qu'en outre, elles utilisent une série de renseignements omis par ce chroniqueur et dont la concordance, facilement reconnaissable, nous ramène incontestablement à une source commune. Wohlwill a fait de ces dérivations un sérieux examen (3). Il retrouve une série de courts extraits empruntés à Jean de Warnant dans deux chroniques liégeoises, qui se trouvent parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Hambourg (4). Leurs auteurs citent

(1) Foullon cite Warnant pour les origines de Tongres (t. I, p. 36). Il dit aussi que Warnant, Lucius de Tongres, Jean d'Outremeuse, Radulf de Rivé et les chroniques vulgaires nous font descendre des Troyens et qu'ils ont répandu ces fables. On peut lire dans le manuscrit de Theux, fol. 5^{vo} et suiv., le texte de Jean de Warnant qui légitime cette indication de Foullon.

(2) Voir p. 534.

(3) WOHLWILL, *Ueber die Anfänge der landesständigen Verfassung im Stifte Lüttich*.

(4) *Historia ecclesiastica*, n. xxxi; *Historia imperii romano-germanici*, n. lxxi. Cf. *Archiv*, t. VI, pp. 230, 241; t. XI, p. 389.

expressément Jean de Warnant parmi leurs sources et le suivent exclusivement pour l'histoire de Liège aux années 1247 à 1350. Cependant Wohlwill croit qu'ils n'ont pas utilisé directement l'œuvre de Jean le Prêtre, mais des extraits de sa chronique, insérés déjà dans des ouvrages antérieurs à leur époque. Il semble que Mathias de Lewis ait suivi le même procédé ⁽¹⁾. Des fragments aussi très considérables de Jean de Warnant se rencontrent dans deux autres ouvrages : la chronique de 1402, dite *Chronicon Gemblacense*, aux années 1247 à 1337, et la chronique de Tongerlo de 1247 à 1313 ⁽²⁾. En outre, la chronique de Jean de Warnant a été utilisée par Jean d'Outremeuse, par le dernier continuateur de la *Chronique de Saint-Trond*, par le rédacteur du *Florarium temporum* ou du *Magnum Chronicon belgicum*, par FISEN, qui la cite en plusieurs endroits, par l'auteur d'une chronique liégeoise dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous le n° 9841 ⁽³⁾ et qui est identique à la chronique abrégée, signalée par M. Bormans parmi les manuscrits d'Averbode ⁽⁴⁾, enfin par l'auteur d'une autre chronique abrégée contenue dans le manuscrit de Bruxelles, II, 2325 ⁽⁵⁾. Par la comparaison de tous ces textes, provenant

(1) Voir § 15.

(2) Il faut signaler encore comme dérivations de Jean de Warnant : 1° dans le manuscrit Titus D. XXV de la bibliothèque Cottonienne au *British Museum* (XVI^e siècle), une chronique intitulée : *Cronicon in quo varia de rebus germanicis episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium ad annum 1486 ex autoribus Harigero abbate, Anselmo, Egidio, Johanne Presbytero et Johanne de Stabulaus* (voir CRH., 3^e sér., t. VIII, p. 163) ; 2° parmi les manuscrits de la bibliothèque de Berne, une chronique des évêques de Tongres, Maestricht, Liège, depuis César jusqu'en 1483, compilée d'après Heriger, Aberlin (Anselme?), Johannes Warnans, Johannes de Stanelov (*sic*). Voir SINNER, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berne*, t. II, p. 142, cité par DE THEUX, *Nouveaux mélanges du baron de Villenfagne*, p. 141, note 1.

(3) Voir chap. X, § 29.

(4) Averbode, *Recueil de Gilles die Voecht*, t. VII. Cf. CRH., 3^e sér., t. IX, pp. 425-426. Une autre version de la même chronique se trouve à Averbode, à la fin du tome IX du même recueil, mais ce tome n'est plus de l'écriture de Gilles die Voecht. D'après une note inscrite à la page 212, il est tout entier de la main d'un autre religieux du XVII^e siècle : Pierre Willems de Bael. Sa version de la chronique est plus entièrement conforme à celle du manuscrit 9841.

(5) Voir chap. X, § 30

directement ou indirectement de Jean de Warnant (1), on parviendrait à reconstituer à peu près entièrement l'œuvre du chroniqueur (2). Dès maintenant, la publication de la *Chronique de 1402*, par M. Bacha, nous restitue, comme nous le verrons plus loin, la plus intéressante partie de l'ouvrage du curé de Warnant, celle surtout qui embrasse le règne de Henri de Gueldre. Le procédé du compilateur, copiant textuellement sa source (3), nous autorise à prendre sa version pour base de notre appréciation sur l'œuvre de Jean le Prêtre.

8. *Utilisation de Hocsem par J. de Warnant.* — Un examen même assez superficiel nous permet dès l'abord de constater entre le récit de Jean de Warnant et celui de Hocsem de frappantes ressemblances. A certains endroits, non seulement on lit des deux côtés les mêmes faits, mais ceux-ci se succèdent dans le même ordre, phrase par phrase, et sont rendus par les mêmes expressions. A d'autres endroits, le parallélisme des phrases n'est pas aussi marquant; mais l'ensemble de la narration dénote cependant ou bien que l'un des deux auteurs a connu l'autre, ou bien que tous deux ont utilisé une source commune. La vie métrique de Henri de Gueldre, citée par Jean

(1) La chronique du manuscrit 9841 et celle d'Averbode, au tome VII du recueil de Gilles die Voecht, indiquent Jean de Warnant parmi leurs sources. Voici le début du manuscrit 9841 : « Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium sive Leodiensium conscripserunt isti. Primo Harigerus abbas cenobii Lobiensis a beato Materno incipiens, primo scilicet Tungrensi episcopo usque ad beatum Remaclum conscripsit. Postea Ancelmus presbiter a beato Theodardo, successore sancti Remacli predicti, scripsit gesta pontificum usque ad Wasonem episcopum. Sed et inde Egidius monachus cenobii Aureevallis a Theoduinoinchoans, successore Wazonis, descripsit usque ad Robertum episcopum. Dein Johannes presbiter, investitus sancti Johannis Warnans, inde scripsit, complens gesta dictorum pontificum usque ad Engelbertum de Marka. Dein scripsit frater Johannes de Stabulaus, monachus sancti Laurentii Leodiensis. Et in eodem loco ad longum predictorum pontificum gesta habentur in magnis voluminibus descripta ». La *Chronique d'Averbode* débute presque identiquement dans les mêmes termes.

(2) Toutes les chroniques latines, pour autant qu'elles n'ont pas traduit Jean d'Outremèuse, sont, pour l'époque qui s'étend du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle, des extraits de Hocsem et de Jean de Warnant. Or, comme on possède le premier, on pourrait, en réunissant ce qui n'est pas de lui, reconstituer le texte du second.

(3) Voir p. 534.

de Warnant dans un passage que Chapeville nous a conservé⁽¹⁾, ne suffit pas à rendre compte des ressemblances que nous constatons⁽²⁾. Il faut nécessairement supposer que Jean de Warnant a connu et utilisé comme base de son travail le récit de Hocsem. Nous appuierons cette conjecture sur quelques preuves tirées des textes : Au chapitre XIX de son premier livre, Hocsem reproduit, suivant son habitude de juriste, le texte complet d'une charte octroyée par Adolphe, roi des Romains⁽³⁾. La date de ce document, avec l'indiction et l'année du règne, se retrouve chez Jean de Warnant⁽⁴⁾, bien qu'il ne soit pas dans le caractère et les procédés de celui-ci de fouiller les archives, afin d'y chercher ses renseignements⁽⁵⁾. Où donc, sinon dans Hocsem, a-t-il vu la charte dont nous parlons ?

Un autre passage nous fait en quelque sorte surprendre Jean de Warnant

(1) CHAPEVILLE, t. II, pp. 274, 275.

(2) Jean de Warnant ne paraît pas avoir beaucoup utilisé ce poème, qui lui avait inspiré l'idée de son travail. M. Bacha remarque, avec raison, qu'on ne trouve pas le moindre fragment métrique dans les notices qu'il consacre à Henri de Gueldre. Si certaines expressions qu'on retrouve à la fois chez Hocsem et chez Warnant, par exemple le *mensis relicti* du chapitre III de Hocsem (WARNANT, dans *Chron. de 1402*, éd. BACHA, p. 180), ont pu tenir dans un poème, il en est d'autres, comme les premiers mots de l'hymne *Magna vox* (HOCSEM, *ibid.*; BACHA, p. 181), comme le *prohibitus ab ipsius amicis* ou *per amicos* (HOCSEM, *ibid.*; BACHA, p. 180), qui n'ont pu faire partie d'un alexandrin. En outre que la vie de Henri de Gueldre ait servi de source commune pour le récit du règne de ce prince, c'est parfait; mais à quelles sources également connues des deux auteurs ceux-ci ont-ils puisé pour écrire la suite de leurs ouvrages? Car le parallélisme que nous avons signalé, ne s'arrête pas avec le règne de Henri de Gueldre; il se poursuit dans le récit des événements qui suivent. A partir de Thibaut de Bar, l'ordre des faits est parfois interverti, mais l'identité d'un bon nombre d'expressions dénote encore entre les deux textes une étroite parenté.

(3) CHAPEVILLE, t. II, p. 323.

(4) JEAN DE WARNANT, dans BACHA, p. 232. L'auteur de la *Chronique de Tongerloa* reproduit la charte en entier (ms., p. 88).

(5) Jean de Warnant cite assez inexactement deux textes de lois (*Chron. de 1402*, pp. 178, 179); des statuts adressés au clergé (CHAPEVILLE, t. II, p. 317); la paix des douze lignages de 1335 (CHAPEVILLE, p. 428), tous textes qui pouvaient facilement se trouver entre ses mains. On ne trouve en outre mentionnée dans son œuvre qu'une sentence arbitrale touchant la juridiction de l'évêque et du duc de Brabant sur Maestricht (CHAPEVILLE, t. II, p. 330). Il n'a utilisé aucun diplôme, sauf un acte de confirmation, qui peut-être n'a jamais existé (*Chron. de 1402*, p. 328).

en flagrant délit d'imitation de son devancier. Au chapitre XI, Hocsem raconte l'entrée en 1277 du comte de Juliers dans la ville d'Aix-la-Chapelle, où il fut tué avec ses deux fils et un grand nombre des siens (1). Après ce récit, le chroniqueur croit bon de nous renseigner qu'il naquit l'année suivante, et il orne ce renseignement de deux vers de sa façon. Jean de Warnant envie sans doute à son devancier les talents peu poétiques qui le distinguent, et n'ayant pas à indiquer l'année de sa naissance, il termine son récit de l'affaire d'Aix par deux ou trois vers (2), qui remplacent chez lui ceux que Hocsem se consacre à lui-même. Ce seul texte nous semble décisif et nous autorise à conclure que Hocsem est une des sources de Jean de Warnant.

Mais d'où proviennent chez Jean de Warnant les développements qu'il donne presque sans cesse aux courts récits de Hocsem? Où a-t-il, en outre, puisé quantité de faits qu'il mentionne et dont son prédécesseur a omis de parler (3). Jean le Prêtre a sans doute fait largement usage de la tradition orale, et rien n'empêche de croire qu'il ait connu, lui aussi, des sources utilisées par son devancier, peut-être même des sources ignorées de celui-ci. Toutefois, en y regardant de près, on constate que les ajoutes de Jean de Warnant au récit de Hocsem sont moins considérables et plus faciles à expliquer qu'on ne le supposerait à première vue. La bonne moitié des faits qu'il raconte indépendamment de son devancier, se rattachent à l'histoire de Huy et des environs de cette ville : ceux-là, le curé de Warnant pouvait les connaître par la tradition orale de son pays. Parmi les autres faits omis dans le récit de Hocsem, il en est très peu qui soient antérieurs au second quart du XIV^e siècle, et ces faits peu nombreux ont trait généralement à l'histoire du Hainaut et de la Flandre : Jean de Warnant peut les avoir puisés dans une chronique de ces pays, tombée entre ses mains. Quant aux événements postérieurs à 1323 ou 1325, ils étaient

(1) CHAPEVILLE, t. II, p. 309.

(2) Trois dans la *Chronique de 1402*, éd. BACHA, p. 220. Deux dans la *Chronique de Tongerlo*, ms., p. 81. Le troisième vers de la *Chronique de Gembloux* est évidemment calqué sur le premier vers de Hocsem.

(3) On peut en voir la liste dans BACHA, p. XXII, note 1.

déjà fort rapprochés de lui, et le chroniqueur peut en avoir recueilli la connaissance dans des récits oraux.

9. *Différences entre Hocsem et J. de Warnant.* — Bien que Jean de Warnant ait utilisé le récit de Hocsem, son caractère, ses goûts, sa situation différente l'amènent à nous présenter un récit d'un tout autre aspect que celui de son devancier, et qui constitue, à côté de l'œuvre du juriste liégeois, la plus importante source pour l'histoire du pays au XIII^e siècle. D'abord l'auteur habitait dans les environs de Huy et était peut-être originaire de cette ville. Il note donc les plus minces détails intéressant celle-ci ⁽¹⁾ et nous entretient longuement des événements qui se sont passés dans cette partie de la principauté. Nulle part les troubles occasionnés par les métiers à Huy ne sont exposés aussi clairement que chez lui. Ensuite, placé davantage en dehors des influences aristocratiques, le curé de Warnant penche plus que Hocsem du côté populaire. Son récit doit à ce point de vue être lu, à côté de celui du chanoine liégeois, par l'historien désireux d'éclairer ses pas à travers les obscurités que présentent encore pour nous les luttes de cette époque vivante et agitée. Mais ce qui différencie surtout les deux récits et donne à celui de Jean le Prêtre une grande importance, c'est que Hocsem est avant tout un juriste et un politique : il s'attache aux côtés essentiels des faits et, dans son récit très sommaire, se préoccupe peu des détails, à moins que ceux-ci ne caractérisent une situation politique. Jean de Warnant, moins instruit, utilisant davantage les renseignements oraux, n'est peut-être pas aussi sûr ni aussi exact ⁽¹⁾. Mais, d'autre part, beaucoup plus étendu,

(1) Il en est un dont l'insignifiance nous a particulièrement frappé, et nous le reproduisons ici parce qu'on ne le retrouve pas dans la *Chronique de 1402*, mais seulement dans la *Chronique inédite de Tongerlo*. Jean de Warnant, après avoir signalé l'inconduite et les insolences de Henri de Gueldre, fait la remarque que cependant il a bien conservé et défendu la principauté (cf. éd. BACHA, p. 214). Puis il ajoute ce trait : « Sic indempne conservavit et, quotiescunque Hoyon redibat, affluentissime de suis allimoniis fratribus ordinis pauperum Minorum dabat » (ms. de Tongerlo, p. 79).

(1) « Le récit de la bataille livrée près de Hansinelle et celui des luttes qui suivirent entre les bourgeois de Huy et l'évêque de Liège jusqu'à la paix de Fexhe, sont empreints de la partialité de l'auteur en faveur de ses compatriotes hutois. Contrairement à l'exposé de Hocsem, Adolphe de la Marck, loin d'avoir été vainqueur dans ce combat, aurait, après

ou, si l'on veut, plus anecdotier et plus verbeux, il ajoute au récit de son devancier quantité de renseignements négligés par celui-ci, note les minces détails des faits, le lieu précis où ils se sont passés, les noms des personnages, et s'étend sur une foule de notions accessoires, qui rendent sa narration non seulement plus colorée, mais aussi plus riche et souvent plus compréhensible. Il aide, en effet, bien des fois à comprendre Hocsem, quand celui-ci, avec son extrême concision, n'indique que les traits généraux, parfois même dépourvus de leur cadre, et suppose connus des détails que nul n'ignorait de son temps, mais qui sont devenus beaucoup moins clairs pour nous.

10. *Observation relative aux deux chroniqueurs.* — Nous terminerons notre comparaison entre Hocsem et Jean de Warnant par une observation qui concerne à la fois nos deux chroniqueurs. C'est qu'il ne faut pas toujours mesurer l'importance des faits à l'étendue qu'ils occupent dans le récit. Sur l'époque surtout qui a précédé celle à laquelle ils appartiennent, les chroniqueurs racontent ce qu'ils ont pu recueillir : ce sont avant tout des détails qui ont particulièrement frappé l'imagination populaire. Ils s'étendent sur ces faits et passent légèrement sur d'autres de portée plus considérable, soit parce que les circonstances de ceux-ci ne sont point parvenues à leur con-

différentes tentatives et pour assurer sa retraite, été obligé de promettre aux Hutois la restitution de leurs anciens privilèges. » (BORMANS, dans CRH., 3^e sér., t. IX, p. 443). Fisen (t. II, p. 44) signale une autre divergence entre Hocsem et Jean de Warnant : Hocsem, dit-il, attribue la guerre avec le Brabant, en 1303, à la rébellion de Maestricht (cf. HOCSEM, dans CHAPEVILLE, t. II, p. 343^b), tandis que Jean de Warnant lui donne pour motif l'inféodation du château de Seraing au duc de Brabant. Le passage de Jean de Warnant qui a donné lieu à cette observation de Fisen, n'est pas reproduit dans la *Chronique de 1402*. Nous le transcrivons, d'après la *Chronique de Tongerlo*, ms., p. 102 : « Circa idem tempus cum Theodricus miles, dominus castri de Serain, frater Persandi militis de Haneffe, plures turres jam in Serain firmasset, intendens perficere castrum, requisivit capitulo beati Lamberti, sede tunc vacante, ut se juvaret ad suum castrum perficiendum, sed capitulum nequaquam istud volens facere, receptis a duce Brabantino quingentis libris argenteis, recepit ipsum castrum ab ipso duce in feodum. Intra hoc tempus quod Theobaldus erat in curia romana, mota est magna guerra inter episcopatum... » Voir la suite dans *Chronique de 1402*, p. 249. Entre les deux faits racontés ci-dessus par le chroniqueur, Fisen intercale cette phrase, rattachant ces faits par un lien de causalité : « Offendit defectio ista graviter ordines et bellum decreverunt ». Le rapport n'est pas aussi explicite dans le récit de Jean de Warnant.

naissance, soit parce qu'eux-mêmes se méprennent sur l'importance relative des événements. C'est pour n'avoir pas suffisamment tenu compte de cet état d'esprit de nos chroniqueurs que beaucoup de nos historiens, prenant leurs récits trop à la lettre sans les analyser à fond, ont, par exemple, attribué une influence exagérée à l'action du tribun populaire Henri de Dinant, qui occupe une si grande place au début des deux chroniques. Il ressort pourtant des indications qu'elles fournissent, que toute la carrière de Henri de Dinant est renfermée dans l'espace de moins de deux ans, depuis après le 18 novembre 1253 jusqu'au 13 octobre 1255, et que la vraie lutte qui lui donna sa popularité, ne commence pas avant le 29 avril de cette année et ne dure pas même six mois. Séduits par l'ampleur inaccoutumée que donne Hocsem à cette partie de son récit, plusieurs écrivains modernes ont cru ces événements d'une importance capitale dans l'histoire de la commune liégeoise. La vérité qui ressort d'une analyse plus exacte et plus précise du récit de nos chroniqueurs, c'est que, si ces événements sont la première manifestation des luttes de la cité, luttes qui revêtent dès l'abord un caractère plus politique que social, ils n'ont cependant exercé aucune influence sur l'organisation communale, puisque, après comme avant, celle-ci fut maintenue avec ses jurés, ses maîtres de la cité et le même mode d'élection de ces magistrats communaux.